



*Date de dépôt : 29 mars 2023*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Stéphane Florey, Daniel Sormanni, Patrick Lussi, Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Patrick Hulliger, Murat-Julian Alder, Yvan Zweifel, Charles Selleger, Vincent Subilia, Jean Romain, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Fabienne Monbaron, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Cyril Aellen, François Wolfisberg, Jacques Apothéloz, Antoine Barde pour une reprise du projet « Clé de Rive »**

En date du 14 octobre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- la nécessité pour les habitants du canton de pouvoir accéder au centre-ville ;*
- le refus par les seuls électeurs de la Ville de Genève du projet Clé de Rive ;*
- qu'un réaménagement du secteur de Rive impacterait l'ensemble du canton ;*
- les nombreux commerces et emplois dans le secteur de Rive ;*
- que les usagers des infrastructures ne se limitent pas aux seuls habitants de la Ville de Genève ;*
- le besoin de renforcer l'attractivité du commerce situé au centre-ville ;*

- *l'opportunité avec le projet multimodal Clé de Rive d'embellir un secteur délaissé de la Ville de Genève sans péjorer l'accessibilité aux commerces ;*
- *que l'objectif du pôle de Clé de Rive est de rendre aux habitants, aux piétons et aux commerces de l'espace ;*
- *qu'il n'est pas possible d'avoir une zone piétonne sans compenser les places supprimées en surface ;*
- *le caractère multimodal du pôle de mobilité avec un équipement au potentiel 100% électrique,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à travailler conjointement avec la Ville de Genève sur le projet « Clé de Rive » avec son pôle de mobilité multimodale ;*
- *à veiller à la stricte compensation des places supprimées en surface et de réaliser la zone piétonne.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat prend acte de la volonté du Grand Conseil invitant le canton à travailler conjointement avec la Ville de Genève sur le projet « Clé de Rive » intégrant un pôle de mobilité multimodale et la réalisation d'une zone piétonne, tout en veillant à la stricte compensation des places supprimées en surface.

Comme le canton n'est pas le propriétaire des espaces publics concernés, qui appartiennent à la Ville de Genève, il n'a donc pas la maîtrise foncière et ne dispose pas de la base légale pour investir sur le territoire de la Ville de Genève, hormis pour les projets de transports collectifs (TC) inscrits dans la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 (LRTP; rs/GE H 1 50), ou au projet d'agglomération.

En conséquence, la voie de la collaboration entre la Ville de Genève et le canton est bien celle à suivre pour le Conseil d'Etat en réfléchissant sur les modalités de conciliation d'un pôle de mobilité multimodale avec des espaces publics de qualité à Rive, comme ceux qui étaient liés à la réalisation du parking.

Dans ce contexte, il s'agira pour le canton d'accompagner la Ville de Genève dans sa volonté de réaliser à court terme des mesures temporaires pouvant préfigurer certains aspects du projet d'ensemble, soit sous forme d'essai, soit dans l'attente du chantier de réalisation de ces espaces publics. En effet, la Ville de Genève a été saisie par son Conseil municipal d'une demande similaire à la motion 2745 pour des actions rapides dans certaines rues permettant de préfigurer des aménagements futurs.

L'intention des collectivités publiques reste de proposer l'aménagement d'un espace public de qualité, dévolu en grande partie aux piétons et bénéficiant d'une belle arborisation, pour faire de Rive un lieu attractif et un lien entre le bord du lac, les Rues-Basses et la Vieille-Ville, tout en étant davantage connecté à la nouvelle gare des Eaux-Vives.

A l'heure actuelle, il est prévu de déplacer des arrêts de bus sur la rue d'Italie, de réaliser une boucle de tramway et de déplacer le marché de Rive sur la rue Pierre-Fatio. Ces différentes mesures devront bien évidemment s'inscrire en adéquation avec le principe de compensation des places de stationnement et les différentes possibilités réglementaires existantes.

Pour aller de l'avant, il importe donc de s'inscrire dans une véritable démarche de projet avec la Ville de Genève pour faire de Rive un espace public de qualité, conciliant les différents enjeux urbains et d'accessibilité multimodale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA